



**AVIS A. 762**

**sur l'avant-projet d'arrêté  
modifiant l'arrêté du 6 mai 2004  
portant exécution du décret  
du 11 mars 2004 relatif aux incitants  
régionaux en faveur des grandes  
entreprises**

**Adopté par le Bureau le 18 avril 2005**

## EXPOSE DU DOSSIER

Le 24 février 2005, le Gouvernement wallon a adopté en première lecture l'avant-projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 6 mai 2004 portant exécution du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises.

Il a également chargé le Ministre de l'Economie de soumettre ce projet à l'avis du CESRW.

## AVIS

Pour rappel, l'article 5 du Décret-programme de relance économique et de simplification administrative a modifié le Décret du 11 mars 2004. Ainsi, la commission consultative créée par ce décret a été remplacée par un Comité technique restreint dont les délais de remise d'avis sont raccourcis. En outre, ce comité ne sera plus sollicité qu'à la demande de l'entreprise ou du Ministre.

Le présent avant-projet d'arrêté adapte l'arrêté du 6 mai 2004 afin d'intégrer ce changement. Le CESRW en prend acte.

D'autres modifications sont apportées au texte : précision de notions, allègement des procédures, modification de délais... ; le CESRW accueille favorablement ces précisions apportées à l'arrêté du 6 mai 2004 et qui ont pour objectif de simplifier et clarifier les procédures.

\*\*\*\*

\*